

DEMANDE D'INSTALLATION

SITUATION AU REGARD DE L'IMPOT SUR LE REVENU	ADRESSE DE RETOUR DE LA DEMANDE
<input type="checkbox"/> NON IMPOSABLE (<i>Joindre impérativement une copie du dernier avis d'imposition sur vos revenus dans son intégralité</i>) <input type="checkbox"/> IMPOSABLE <u>ET</u> BENEFICIAIRE DE L'APA	CONSEIL DEPARTEMENTAL - BAT I - DPA/SISDPA 2 avenue du Parc – CS 20201 CERGY 95032 CERGY-PONTOISE CEDEX Tel : 01 34 25 76 86 ou 01 34 25 10 74 Fax : 01 34 25 37 50 Mail : teleassistance@valdoise.fr
<input type="checkbox"/> IMPOSABLE ET <u>NON</u> BENEFICIAIRE DE L'APA (<i>Ne pas transmettre votre avis d'imposition à la société VITARIS</i>)	VITARIS - Burocampus - 3 rue de Verdun 78590 NOISY LE ROI Tel : 08 10 45 90 95 - Mail : teleassistance95@vitaris.fr

COORDONNEES DU BENEFICIAIRE

Madame Monsieur

Demande urgente

- **Nom** : **Prénom(s)** :

- **Date de naissance** : / / 19

- **Adresse complète** :

Code Postal : **95** Ville :

- **N° de téléphone obligatoire de l'intéressé (e)** : / / / /

Ligne Téléphonique Analogique

Ligne Téléphonique Dégrouper

Pas de Ligne Fixe

Partiel

Total

PERSONNE A CONTACTER POUR LE RENDEZ-VOUS ET OBSERVATIONS

- **Nom** : **Prénom(s)** :

- **Qualité*** :
 (* bénéficiaire, voisin, si famille, lien de parenté...)

- **N° de téléphone fixe** : / / / / - **N° de Mobile** : / / / /

- Dès l'acceptation du dossier, la société de téléassistance vous contactera.

IMPORTANT : Conformément à l'article 27 de la loi 78-17 du 06/01/78, vous devez savoir que :

- un défaut de réponse de votre part peut entraîner un retard dans l'instruction de votre dossier,
- vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations.

Pour ce faire, vous devez adresser un courrier au service instructeur du Conseil départemental du Val d'Oise (adresse au verso).

Date : / /

Signature :

TELEASSISTANCE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Dispositif permettant aux bénéficiaires d'être reliés 24h sur 24h et 7j sur 7j à une centrale d'écoute et de recevoir l'aide des secours d'urgence ou de l'entourage.

Ce service permet, également, de bénéficier si vous le souhaitez, **d'une assistance psychologique**. Des psychologues vous proposent **leur écoute et leur soutien**. Ce service est **compris dans la prestation de téléassistance**. Il n'engendre donc **pas de coût supplémentaire** pour les abonnés de la téléassistance.

BENEFICIAIRES :

Personnes âgées et / ou handicapées.

CONDITIONS DE L'AIDE :

Etre âgé de plus de 60 ans et / ou handicapé et résider dans le département du Val d'Oise

MONTANT DE L'AIDE :

Prise en charge de l'abonnement mensuel de la téléassistance pour les personnes non imposables ou dont l'imposition est inférieure au seuil de non mise en recouvrement (61,00 €).

Les personnes imposables sur le revenu sont redevables de **9,90€*** par mois auprès de la société de téléassistance. Si elles bénéficient également de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) la téléassistance est pour partie prise en charge par l'APA (déduction faite de leur ticket modérateur).

COMPOSITION DU DOSSIER :

- Fiche de demande d'installation (imprimé fourni par le Conseil départemental)
- Copie du dernier avis d'imposition sur vos revenus (à nous transmettre que si vous êtes non imposable)
- Carte d'invalidité en cours de validité pour les personnes handicapées

➔ AUCUN RECOURS EN RECUPERATION SUR SUCCESSION, DONATION OU LÉGATAIRE

INFORMATION SUR L'OUTIL DE TELEASSISTANCE :

VITARIS

- Burocampus - 3 rue de Verdun

78590 NOISY LE ROI

Tel : 08 10 45 90 95 – (n°Azur - 0,06€ TTC/min)

Mail : teleassistance95@vitaris.fr

SERVICE INSTRUCTEUR :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Direction des Personnes Agées

Service Information et Soutien à Domicile pour les Personnes Agées

2 avenue du Parc – CS 20201 CERGY

95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

Tel : 01.34.25.76.86 ou 01.34.25.10.74

Mail : teleassistance@valdoise.fr

** tarif au 1er août 2015, révisé annuellement au 1^{er} août de chaque année.*